

<b>DEPARTEMENT</b> De l' AISNE
<b>ARRONDISSEMENT</b> SAINT-QUENTIN
<b>CANTON</b> de BOHAIN
<b>COMMUNE</b> De VENDHUILE

2025/2/04

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### Conseil Municipal du 28 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 28 mars à 19h30, les Membres du conseil Municipal de la commune de VENDHUILE, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la mairie de VENDHUILE, sous la présidence de Xavier PASSET.

**Etaient présents** : Mrs X. PASSET, F. FORTIN, E. FLAMANTL. FOURNIER, H. DEPREZ, F. GACH, D. LETEMPLE, T. FLEUREAU, P. AUDIN, D. FERNANDES et Mmes D. FURGEROT, N. LEROY et M. MIELCAREK.

**Pouvoir** : Mme M. FAXELLE donne pouvoir à Mr F. FORTIN, Mme B. CARPENTIER donne pouvoir à Mme D. FURGEROT.

**Excusés** : Mr H. DEPREZ, Mme M. FAXELLE et Mme B. CARPENTIER.

Mr F. FORTIN a été nommé secrétaire de séance

**Objet** : Approbation du CFU(Compte Financier Unique) 2024

Vu le Compte Financier Unique 2024 de la commune,

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et règlementaires régissant ces documents

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L 2222-3,

Vu la délibération N° 38 du 12 avril 2024 portant adoption du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP),

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 de la commune, lequel peut se résumer ainsi :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2024				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	167 990,28 €	425 652,49 €	593 642,77 €
	Recettes réalisés	137 409,84 €	428 023,91 €	565 433,75 €
	Reste à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	282 424,93 €	524 005,25 €	806 430,18 €
	Dépenses réalisées	213 491,93 €	405 430,83 €	618 922,76 €
	Restes à réaliser	30 000,00 €	0,00 €	30 000,00 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde de réalisation de l'exercice	-76 082,09 €	22 593,08 €	-53 489,01 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés	114 434,65 €	98 352,76 €	212 787,41 €
Solde(invest) ou résultat de clôture	Excédent/déficit	38 352,56 €	120 945,84 €	159 298,40 €
Différence entre les restes à réaliser	restes à réaliser	-30 000,00 €	0,00 €	-30 000,00 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	8 352,56 €	120 945,84 €	129 298,40 €

Considérant les éléments susvisés,

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,

A la majorité des suffrages exprimés, s'étant manifestés, Monsieur le maire n'ayant pas pris part au vote,

Approuve le Compte Financier Unique 2024 de la commune de VENDHUILE

Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.



XAVIER PASSET

Xavier PASSET  
2025.04.04 07:26:27 +0200  
Ref:8491532-12749041-1-D  
Signature numérique  
le Maire